



Audit de la filière halieutique de Saint Pierre et Miquelon

Réalisé par COFREPECHE - 31 octobre 2007

Préliminaires

- ❖ Commanditaire de l'audit : **OFIMER**
- ❖ Durée de l'audit : du 10 septembre au 31 octobre 2007
- ❖ Mission à SPM et Terre Neuve: du 12 au 22 septembre 2007
- ❖ Mission à Vigo (Espagne) pour rencontrer PESCANOVA: 3 octobre 2007
- ❖ Auteurs: Régis TOUSSAINT; Jean Pierre SILVA

Avertissement

- ❖ Cet audit est destiné à des personnes qui connaissent déjà bien le secteur de la pêche et de l'aquaculture (filière halieutique) et la situation de Saint Pierre et Miquelon (SPM par la suite)
- ❖ La situation actuelle est déjà bien décrite dans les documents existants : IEDOM, Diagnostic du Territoire, Rapports du Service des Affaires Maritimes, rapport Ferlin de 2005, etc. L'audit s'attachera essentiellement à dresser un diagnostic rapide, partagé par la quasi-totalité des personnes rencontrées et surtout, à présenter des scénarios de restructuration puis des préconisations. Ces dernières n'engagent que leurs auteurs.
- ❖ Cet audit intervient à 2 mois d'une échéance importante et très symbolique pour l'archipel et sa filière halieutique : convention Etat-Interpêche. Aussi, les esprits sont inquiets. Reconduction ou pas reconduction? Avant même la remise du présent rapport, la tendance de certains est de le mettre de côté comme de nombreux autres rapports. C'est dire le niveau de tension qui existe. On ne peut que regretter le manque de recul par rapport à cette échéance.

Rappel historique

- ❖ **1977:** création d'une ZEE par le Canada; la France en fait de même autour de SPM
- ❖ **1992:** Décision du Tribunal arbitral de New York qui réduit considérablement la ZEE française à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel
- ❖ **1992:** moratoire déclaré par le Canada interdisant toute pêche à la morue dans la région pour une période minimum de 5 ans; **le secteur de la pêche à la morue de l'archipel est anéanti**
- ❖ **1994:** accord bilatéral franco-canadien
- ❖ **Depuis 1995:** mise en place de mesures économiques et sociales
- ❖ **1997:** reprise prudente de la pêche à la morue dans un cadre très restreint avec fixation de TAC et de quotas. Cette reprise avec des aides publiques, concerne la pêche artisanale avec l'arrivée de 9 nouvelles unités entre 1997 et 2002 soit 60% de la flotte actuelle
- ❖ **2007:** reconduction de l'accord franco-canadien pour une durée de 5 ans

Conséquence:

Depuis 1992 une véritable **guerre de la morue** (symbole fort pour l'archipel) est engagée. Les séquelles sont encore présentes dans l'économie locale comme dans les esprits. Les « **dommages de guerre** » se payent sous la forme de subventions publiques récurrentes. « **C'est la faute de l'État, que l'État paye** ».

1

Ressources et quotas

2

Outils de production

- Pêche artisanale
- Pêche industrielle
- Aquaculture
- Unités de transformation

3

Coopération avec le Canada

4

Aides publiques

5

Scénarios de restructuration

6

Préconisations

1

Ressources et quotas

- ❖ Ressources halieutiques
- ❖ 24 quotas de proximité et hauturiers attribués à SPM
- ❖ Localisation des quotas et accessibilité aux différents navires
- ❖ Potentiel de valeur économique théorique des quotas
- ❖ Diagnostic

Ressources halieutiques

- **Ressources côtières** accessibles aux navires de pêche artisanale de SPM (ZEE de SPM et zones proches notamment le secteur 3PS sous juridiction canadienne): morue, coquille, crabe, homard, lombe, bulots, requin, raie, myxine, concombre de mer etc. Ces ressources sont fragiles, mal connues mais de valeur élevée.
- **Ressources lointaines** dans la ZEE canadienne et les eaux internationales et obtenues dans le cadre de l'accord franco-canadien de 1994 et dans celui de l'OPANO et de l'ICCAT. Ces ressources ne sont pas accessibles aux navires actuellement basés à SPM qui ne dispose plus de navires industriels si ce n'est pas affrètement de navires étrangers. Elles donnent lieu à des cessions et à des échanges avec des opérateurs qui ont les moyens de les exploiter (sous-traitance). Ces ressources restent très fragiles et d'un accès aléatoire.



Morue



Crabe des neiges



Bulot



Plie

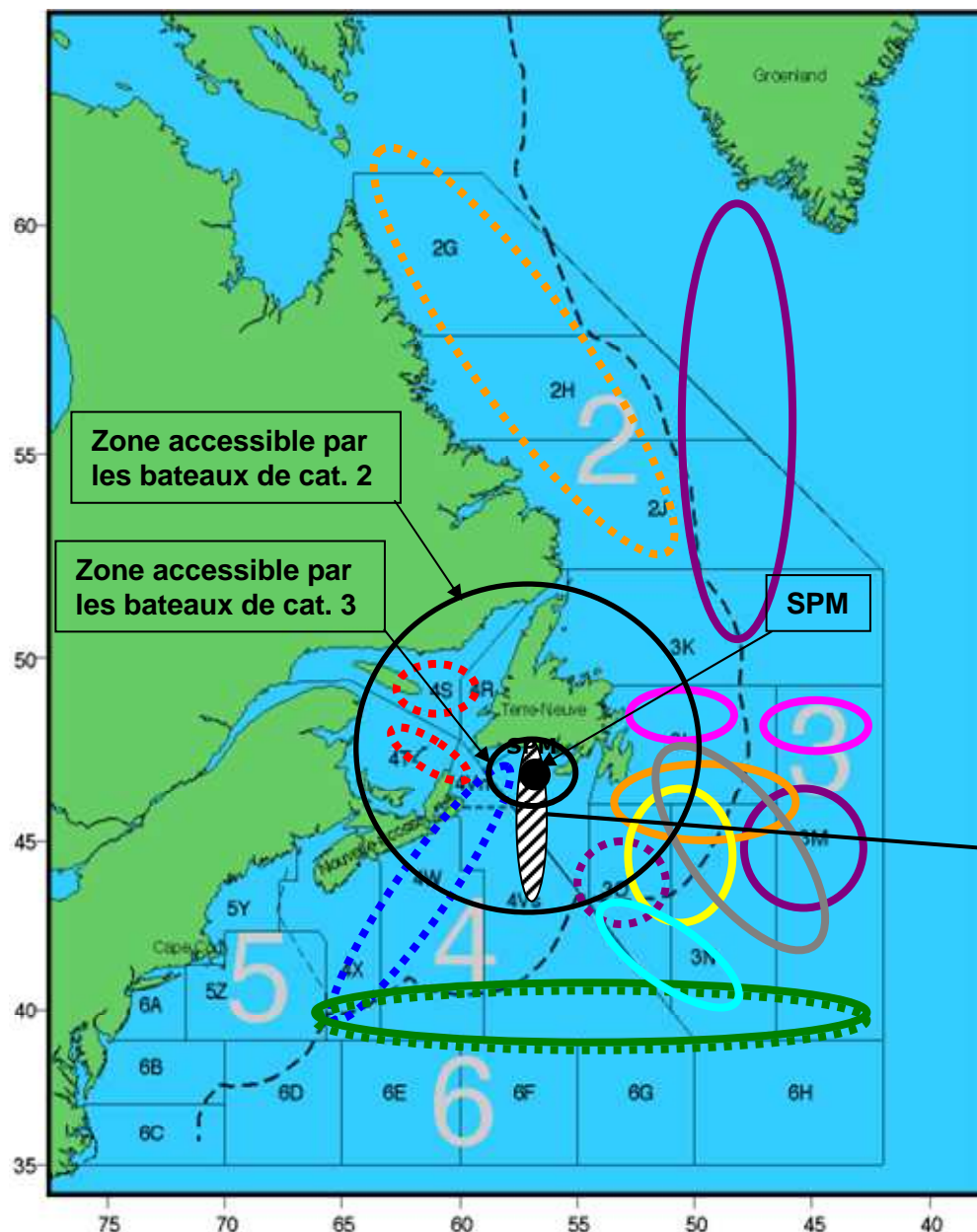
24 quotas attribués à SPM (saison 2007-2008)

Source : Affaires Maritimes – Tableau 2007-2008 droits de pêche de Saint Pierre et Miquelon

Espèces	Quotas relatifs à l'accord franco-canadien		Quotas des autres zones canadiennes		Quotas de l'OPANO		Quotas sous seule gestion française		Quotas ICCAT	
	Tonnage	Zone	Tonnage	Zone	Tonnage	Zone	Tonnage	Zone	Tonnage	Zone
Morue <i>Gadus morhua</i>	PI : 1419 t	3PS	182 t	4RS & 3 PN						
	PA : 609 t	3PS	52 t	4T & 4 Vn						
Sébaste <i>Sebastes marinus</i>	306 t	3PS	900 t	30	69 t	3M				
					520 t*	2, 1F & 3K				
Plie canadienne <i>Hippoglossoides platessoides</i>	Pas de pêche dirigée	3PS								
Plie grise <i>Glyptocephalus cynoglossus</i>	73,45 t	3PS								
Pétoncle d'Islande <i>Placoptecten magellanicus</i>	1155 t	3PS								
Flétan du Groenland <i>Reinhardus hippoglossoides</i>			124 t	2	194 t	3L, 3M, 3N & 3O				
Merlu argenté <i>Merluccius billinearis</i>			150 t	4V, 4W & 4X						
			150 t	4V, 4W & 4X						
Encornet <i>Illex</i>			442 t	3 & 4	453 t	3 & 4				
Grenadier <i>Coryphaenoides rupestris & Macrourus berglax</i>			Pas de pêche dirigée	0						
Limande à queue jaune <i>Limanda ferruginea</i>					310 t	3L, 3N & 3O				
Crevettes <i>Pandalus</i>					100 jours	3M				
					245 t	3L				
Raie <i>Raja senta</i>					500 t*	3L, 3N & 3O				
Merluce blanche <i>Urophycis tenuis</i>					500 t*	3N & 3O				
Crabe des neiges <i>Chionoecetes opilio</i>							286 t	ZEE		
Germon <i>Thunnus alalunga</i>									200 t	Atlantique Nord
Thon rouge <i>Thunnus thynnus</i>									4 t	Atlantique Ouest
Espadon <i>Xiphias gladius</i>									60 t	Atlantique Nord
Thon obèse <i>Thunnus obesus</i>									500 t	NC

- Accessible par la pêche artisanale
 - Pêche industrielle canadienne (Cap Fortune) – approvisionnement Interpêche
 - Pêche industrielle – affrètement d'un navire espagnol par Interpêche - Cambaroya
 - Pêche industrielle – affrètement d'un navire estonien par Interpêche – Taurus en 2006
 - Pêche industrielle – affrètement d'un navire canadien par Propêche (Nouvelles Pêcheries)
 - Échange de quotas avec le Canada : sébaste contre crabe des neiges (Nouvelles Pêcheries) ou morue contre morue (Interpêche)
 - Quotas non exploités
 - Quotas largement sous-exploités par la pêche artisanale
- * Quotas ouverts à d'autres pays
PI : pêche industrielle – PA = pêche artisanale
Le quota de thon obèse est alloué depuis 2004

Localisation des quotas 2007/2008 attribués à SPM



•Quotas de l'OPANO et des autres zones canadiennes

- Morue : 182 + 52 t
- Sébaste : 900 + 69 + 520* t
- Flétan du Groenland : 124 + 194 t
- Merlu argenté : 300 t
- Encornet : 442 + 453 t
- Limande à queue jaune : 310 t
- Raie : 500* t
- Merluche blanche : 500* t
- Crevettes : 100 jours + 245 t
- quotas OPANO
- quotas autres zones canadiennes

•Quotas de l'ICCAT (thonidés) : Atlantique Nord et Ouest

•Quotas relatifs à l'accord franco-canadien - Zone du 3PS

- Morue : 2028 t
- Sébaste : 306 t
- Plie grise : 73.45 t
- Pétoncle d'Islande : 1155 t

•Quotas sous seule gestion française : ZEE

- Crabe des neiges : 180 t

Potentiel de valeur économique THEORIQUE des quotas

Espèces	Quotas relatifs à l'accord franco-canadien		Quotas des autres zones canadiennes		Quotas de l'OPANO		Ressources sous seule gestion française			Quotas ICCAT		Total	
	Valeur €	Zone	Valeur €	Zone	Valeur €	Zone	Sous quota	Hors quota	Zone	Valeur €	Zone	Valeur €	%
							Valeur €	Valeur €					
Morue	1 419 000	3PS	182 000	4RS & 3 PN								2 262 000	20,1
	609 000	3PS	52 000	4T & 4 Vn									
Sébaste	107 100	3PS	315 000	30	24 150	3M						628 250	5,6
					182 000	2, 1F & 3K							
Plie canadienne	0	3PS										0	0,0
Plie grise	44 070	3PS										44 070	0,4
Pétoncle d'Islande	1 155 000	3PS										1 155 000	10,3
Flétan du Groenland			137 433	2	215 017	3L, 3M, 3N & 3O						352 450	2,0
			180 000	4V, 4W & 4X									
Merlu argenté			180 000	4V, 4W & 4X								360 000	3,2
Encornet			397 800	3 & 4	407 700	3 & 4						805 500	7,2
Grenadier			0	0								0	0,0
Limande					266 600	3L, 3N & 3O						266 600	2,4
					115 290	3M							
Crevettes					154 350	3L						269 640	2,4
Raie					100 000	3L, 3N & 3O						100 000	0,9
Merluche blanche					240 000	3N & 3O						240 000	2,1
Crabe des neiges							514 800		ZEE			514 800	4,6
Germon										76 000	Atlantique N	76 000	0,7
Thon rouge										37 280	Atlantique O	37 280	0,3
Espadon										165 550	Atlantique N	165 550	1,5
Thon obèse										3 230 000	NC	3 230 000	28,7
Autres espèces								733 376	ZEE			733 376	6,5
TOTAL valeur €	3 334 170		1 444 233		1 705 107		514 800	733 376		3 508 830		11 240 516	100,0
%	29,7		12,8		15,2		4,6	6,5		31,2		100,0	

Pour le quota de « 100 jours » de crevettes les données de captures de 04/2006 à 03/2007 ont été utilisées.

La légende des couleurs reste identique à celle utilisée précédemment.

Le détail du calcul de la valeur économique des espèces hors quota est présenté dans le chapitre consacré à la pêche artisanale

Prix de référence utilisés €/kg (poids vif)

Morue	1*	Crevettes	0,63****
Sébaste	0,35*	Raie	0,2****
Plie canadienne	0,6*	Merluche blanche	0,48****
Plie grise	0,6*	Crabe des neiges	1,67*
Pétoncle d'Islande	1****	Germon	0,38**
Flétan du Groenland	5**	Thon rouge	9,32**
Merlu argenté	1,2***	Espadon	4,73**
Encornet	0,9***	Thon obèse	6,46**
Limande	0,86***		

Sources :

* Prix moyen local constaté

** Propêche

*** CE - prix orientation 2007

**** OPANO

Ressources et quotas : Diagnostic

- ❖ Le potentiel de valeur économique **théorique** total des quotas et ressources de la ZEE de SPM est de **11,2 Millions €**.
- ❖ Il n'y a aucune approche économique dans l'analyse de la pêche artisanale ; on ne parle que de distribution de quotas.
- ❖ **Les ressources lointaines ne sont pas accessibles aux navires de SPM.** Leur exploitation est « sous traitée » ou échangée en nature.
- ❖ Les ressources de la ZEE de SPM sont diversifiées mais peu connues. L'obsession de la morue a conduit à négliger les recherches scientifiques à mener sur les autres espèces.
- ❖ Un nouveau moratoire sur la morue qui serait décrété par les canadiens, est un risque identifié, non négligeable, mais difficilement prévisible.
- ❖ Des mouvements d'écologistes prônent de ne plus consommer de morue en raison d'une dégradation et d'une mauvaise gouvernance des stocks. Quoi qu'on puisse penser, c'est une tendance lourde.
- ❖ Faute de quotas suffisants de morue, tout le monde parle de diversification. Il y a des possibilités (Myxine -voir l'atelier du 22 octobre à ce sujet à Halifax-, concombre de mer, etc.) mais attention, la ZEE de SPM est très petite et les ressources sont limitées.
- ❖ Il n'y a « **aucune perspective réelle d'amélioration de la situation côté ressources** » (sic Ifremer) sauf à voir la morue revenir suite aux mesures de gestion prises depuis plusieurs années. Mais de toute façon SPM dépendra toujours du Canada.



1 **Ressources et quotas**

2 **Outils de production**

- **Pêche artisanale**

- **Pêche industrielle**

- **Aquaculture**

- **Unités de transformation**

3 **Coopération avec le Canada**

4 **Aides publiques**

5 **Scénarios de restructuration**

6 **Préconisations**

Outils de production : Pêche artisanale

- ❖ Flotte
- ❖ Ressources potentiellement accessibles
- ❖ Captures 2006/2007
- ❖ Évolution des captures de 2001 à 2007
- ❖ Projet d'acquisition d'un navire polyvalent par Propêche
- ❖ Diagnostic

Flotte de la pêche artisanale

	Nom	Année de mise en service	Catégorie	Longueur (m)	Puissance (kw)	Jauge (tjb)	Engin de pêche	Total captures 2006-2007 (t)
Saint-Pierre	MARCEL ANGIE	2001	2	19,15	405	79,62	polyvalent	134,4
	TOMMY EVAN	1999	2	13,70	258	31,80	polyvalent	109,7
	KERAVEL	2002	2 restreinte 60 miles	13,72	328	28,00	polyvalent	212,1
	CAPAJOEL	1999	3	11,99	257	30,00	arts dormants	100,2
	CAP PERCE	2000	3	11,90	258	29,96	arts dormants	78,2
	EMELINE	1989	3	11,95	228	28,10	arts dormants	78,5
	MARTIN HELENE	1999	3	10,70	162	15,00	arts dormants	92,1
	MAURICE ALBERT	1999	3	11,99	220	29,00	arts dormants	83,5
	ERIKA	1988	3	10,50	99	14,35	arts dormants	59,8
	SOUS-TOTAL							948,5
Miquelon	AIGLE NOIR	1989	3	11,95	220	14,69	arts dormants	53,9
	DAUPHIN	1981	3	12,50	125	21,92	polyvalent	86,7
	JEAN CHRISTOPHE *	1987	3	13,77	211	34,40	polyvalent	48,6
	MIRANDE	1988	3	11,60	121	23,99	arts dormants	12,2
	QUENTIN	1999	4	8,54	99	6,24	arts dormants	67,9
	KREIZ ARMOR	1997	3	11,99	258	30,00	arts dormants	73,6
	SOUS TOTAL							342,9
	TOTAL							1291,4

* Navire racheté récemment – anciennement « Le Matelot »

** Catégories de navigation

- ✓ Les navires de 4^e catégorie ne peuvent pas s'éloigner à plus de 5 miles de la limite des eaux abritées où se trouve son port
- ✓ Les navires de 3^e catégorie ne peuvent pas s'éloigner de plus de 20 miles de la terre la plus proche
- ✓ Les navires de 2^e catégorie ne peuvent pas s'éloigner à plus de 200 miles d'un port ou d'un lieu où l'équipage puisse être mis en sécurité

❖ On recense 23 navires sur l'archipel, seuls **15** d'entre eux sont réellement **en activité professionnelle** (les autres appartiennent à des pensionnés).

On compte : **10 navires de moins de 12 m et 5 navires de plus de 12 m (dont un seul de 19 m : le « Marcel » qui a été jumboisé de 3 m en 2006).**

❖ Captures : **86 tonnes / bateau** en moyenne pour la saison 2006-2007 :
navires de 3^e et 4^e catégorie : 70 tonnes/ bateau ; navires de 2^e catégorie : 152 tonnes / bateau.

❖ Nombre de jours de mer : **75 jours / bateau** en moyenne pour la saison 2006-2007, pour chaque catégorie de navires. La pêche artisanale est praticable de 6 à 7 mois/an d'avril à octobre.

Quantité et valeur théorique des ressources potentiellement accessibles par la pêche artisanale

Source : Affaires Maritimes – quotas 2007/2008

Espèces	Valeur économique (poids vif) € /kg	Quotas relatifs à l'accord franco-canadien		Quotas des autres zones canadiennes		Ressources sous gestion française			
		Tonnage	Valeur éco. (€)	Tonnage	Valeur éco. (€)	Sous quotas		Hors quotas	
						Tonnage	Valeur éco. (€)	Tonnage	Valeur éco. (€)
Morue	1*	609	609 000	52	52 000				
Sébaste	0,35*	306	107 100						
Plie grise	0,6*	73,45	44 070						
Pétoncle d'Islande	1****	0	0						
Merlu argenté	1,2***			150	180 000				
Crabe des neiges	1,67*					286	514 800		
Lompe	1,75*							293	512 750
Coquille	1*							109	109 000
Limande	0,86***							73	62 780
Raie	0,2****							64	12 800
Homard	0,65****							7	4 550
Maquereau	0,3***							4	1 200
Encornet	0,9***							4	3 600
Bulot	0,5*							1	500
Saumon	10*							2	20 000
Eglefin	1***							0,4	400
Capelan	0,2****							0,2	40
Lieu noir	0,77***							0,3	231
Loup	0,25*							1,2	300
Lotte	0,75**							0,3	225
Flétan	5**							1	5 000
Autres espèces	?							?	?
TOTAL		988	760 170	202	232 000	286	514 800	560	733 376

- Accessible par la pêche artisanale de toutes catégories
- Accessible uniquement par les navires de seconde catégorie

Valeurs économiques – sources :

* Prix moyen local constaté

** Propêche

*** CE - prix orientation 2007

**** OPANO

Pour les ressources hors quota, le tonnage correspond aux captures de 04/06 à 03/07

TOTAL : 2 240 346 €

34%

10%

23%

33%

100%

Tonnage total = 2036 t



Valeur moyenne = 1,1 €/Kg

ATTENTION :

La valeur du quota de pétoncle accessible par la pêche artisanale a été considérée comme nulle, car le stock est inexistant dans la pratique. Par ailleurs, SPM ne possède pas d'outils pour traiter le pétoncle. Enfin, le pétoncle n'est pas rentable en terme de transformation (très mauvais rendement).

Captures 06/07 (tonnage et valeur théorique) de la pêche artisanale

Espèces	Valeur économique (poids vif) €/kg	Quotas relatifs à l'accord franco-canadien		Quotas des autres zones canadiennes		Ressources sous seule gestion française			
		Tonnage	Valeur éco. (€)	Tonnage	Valeur éco. (€)	Sous quotas		Hors quotas	
						Tonnage	Valeur éco. (€)	Tonnage	Valeur éco. (€)
Morue	1*	608	608 000	42	42 000				
Sébaste	0,35*	9	3 000						
Plie grise	0,6*	0	0						
Pétoncle d'Islande	1****	0	0						
Merlu argenté	1,2***			0	0				
Crabe des neiges	1,67*					180	301 000		
Lompe	1,75*							293	512 750
Coquille	1*							109	109 000
Limande	0,86***							73	62 780
Raie	0,2****							64	12 800
Homard	0,65****							7	4 550
Maquereau	0,3***							4	1 200
Encornet	0,9***							4	3 600
Bulot	0,5*							1	500
Saumon	10*							2	20 000
Eglefin	1***							0,4	400
Capelan	0,2****							0,2	40
Lieu noir	0,77***							0,3	231
Loup	0,25*							1,2	300
Lotte	0,75**							0,3	225
Flétan	5**							1	5 000
Autres espèces	?							?	?
TOTAL		617	611 000	42	42 000	180	301 000	560	733 376

-  Accessible par la pêche artisanale de toutes catégories
-  Accessible uniquement par les navires de seconde catégorie

Valeurs économiques – sources :

- * Prix moyen local constaté
- ** Propêche
- *** CE - prix orientation 2007
- **** OPANO

Le tonnage correspond aux captures de 04/06 à 03/07

TOTAL : 1 687 376 €

= 75% de la valeur théorique

Source : Affaires Maritimes

36%

3%

18%

43%

100%

39%

Tonnage total = 1399 t *

Valeur moyenne = 1,2 €/Kg

Remarques :

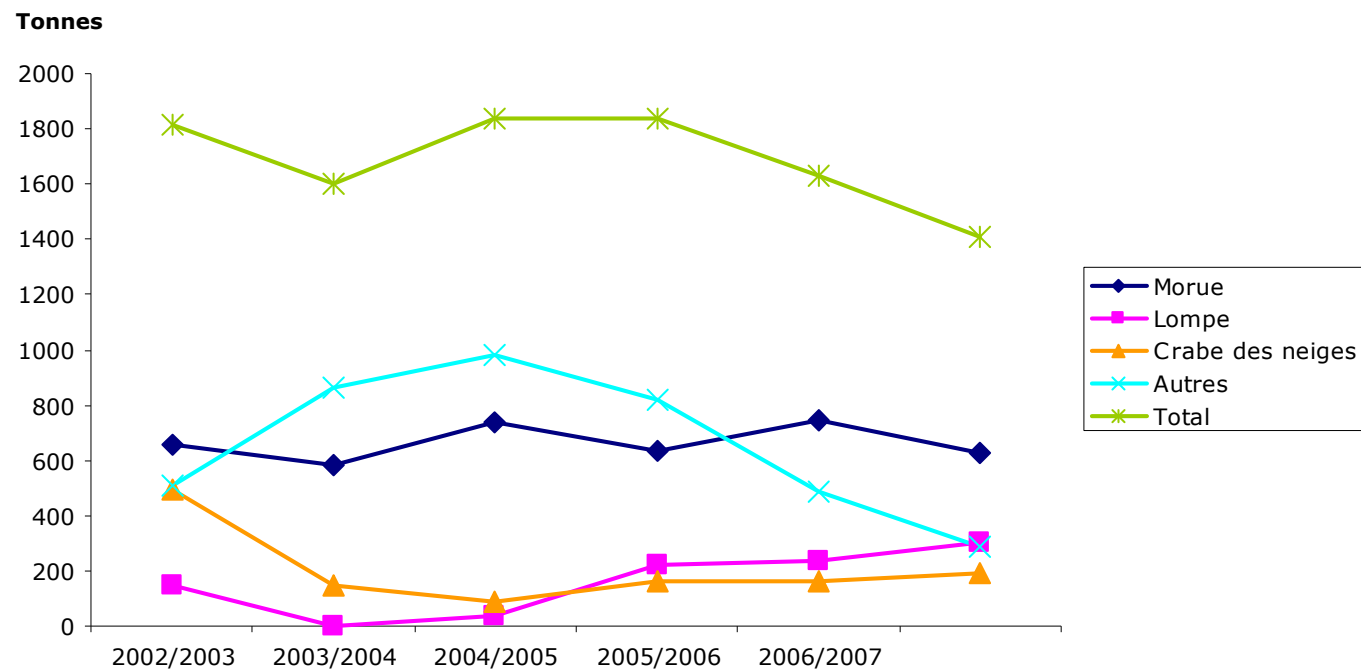
- Les valeurs économiques théoriques des captures en morue, lompe et crabe des neiges sont les plus importantes. Elles représentent respectivement 39%, 30% et 18% de la valeur théorique totale.
- Le quota de sébaste est très peu exploité car :
 - le poisson pêché est de petite taille et donc peu intéressant à transformer
 - le prix de vente est faible → les pêcheurs préfèrent se concentrer sur des espèces qui rapportent plus
- Le quota de plie grise, facilement accessible, n'est pas exploité car le produit est très mal valorisé. L'appellation plie grise n'est pas reconnue sur le marché européen.
- Le quota de merlu argenté n'a pas été exploité pendant la saison 2006-2007 à cause de problèmes techniques. Il avait été exploité dans sa quasi-totalité lors de la saison 2005-2006.

Évolution des captures de 2001 à 2007 de la pêche artisanale

Source : Affaires Maritimes citée dans IEDOM – rapport 2006

Espèces	Saison de pêche : du 1er avril au 31 mars					
	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Morue	659	583	736	632	747	629
Lompe	146	3	36	225	233	301
Crabe des neiges	498	150	85	162	162	191
Autres	509	865	980	822	490	291
Total	1812	1601	1837	1841	1632	1412

Données en tonnes



Projet d'acquisition d'un navire polyvalent par Propêche

- ❖ Présenté par le promoteur de Nouvelles Pêcheries
- ❖ Caractéristiques du navire
 - 32,80 m - 940 CV - Congélation 5 tonnes/jour - Autonomie : 30 jours - Equipage 12
 - Métier : palangre en principal, casier, filet
- ❖ Coût investissement : 5 millions d'euros
- ❖ Ressources visées :
 - Thonidés sur quotas ICCAT (30% du chiffre d'affaires prévisionnel)
 - Flétan atlantique 100 tonnes en ZEE SPM (60%)
 - Bulot et Myxine dans ZEE de SPM
 - Morue en 4RS & 3PN pêchable à la Palangre donc conflit avec Interpêche mais marginal
- ❖ Marché : approvisionnement de l'usine Nouvelles Pêcheries
- ❖ **Diagnostic** : Bonne idée mais:
 - Dépendance économique avec le Flétan en ZEE de SPM pour 60% et les Thonidés pour 30%
 - Investissement très largement surévalué → le niveau des amortissements rend déficitaire l'entreprise sur 10 ans
 - Dimension du navire peut être à revoir
 - En cas de difficulté sur le flétan et le thon, le navire viendra dans la zone d'activité de la pêche artisanale
 - Le projet ne serait valable qu'avec la mise en place d'un atelier de mareyage aux normes européennes
 - Peu de concurrence avec la situation actuelle de la pêcherie
 - Retombées favorables pour SPM (au niveau de l'usine de Nouvelle Pêcheries)
 - Emplois = 12 mais pas de marins à SPM → main d'œuvre hors SPM : étrangers ou métropolitains

Pêche artisanale : Diagnostic

❖ Les captures déclarées de la pêche artisanale ont tendance à baisser; elles étaient d'environ 1 400 t pour la saison de 2006/2007 pour 1 837 t en 2003/2004.

Ces captures représentent une valeur économique théorique de 1 687 000 € qui est partagée entre 15 unités actives de pêche professionnelle. Cette valeur est égale à 75% de la valeur économique théorique accessible à cette flottille qui est de 2 240 000 €. La valeur moyenne au débarquement est d'environ 1,1 €/Kg en poids vif.

❖ Surexploitation du quota de morue

→ Il y aurait selon tous les interlocuteurs rencontrés, un très notable dépassement des captures par rapport aux quotas de morue : Manque de contrôles au débarquement.

❖ Indicateur de dépendance d'espèces = 87%

En 2006/2007, la valeur économique des captures est de 87% pour 3 espèces :

- Morue avec 39% (risque = moratoire)
- Lompe avec 30% (risque = présence cyclique non régulière)
- Crabe des neiges 18% (risque = diminution du quota par le MPA).

❖ Diversification

→ Les autres espèces sont passées de 509 t en 2001/2002 à 291 t en 2006/2007.

→ Les pêcheurs ne diversifient pas suffisamment leur activité. Certaines espèces ne sont pas ou peu pêchées du fait de leur mauvaise valorisation (limande à queue jaune, plie grise, sébaste...).

→ Les pêcheurs ne sont pas incités à pratiquer des pêches de diversification mais attention aux ressources : prudence.

❖ Flottille surdimensionnée

→ 80% des bateaux ne doivent pas s'éloigner à plus de 20 miles. Cette disposition n'est pas appliquée et pose des problèmes de sécurité.

Pêche artisanale : Diagnostic

→ la moitié des navires sortent moins de 75 jours par an. Ceci sur une période d'activité théorique de 6 à 7 mois d'avril à octobre.

→ la dispersion du nombre de jours de mer par bateau va de 19 à 113 jours en 2006/2007.

→ la valeur économique de la ressource disponible et accessible ne permet pas de faire vivre économiquement autant de navires sans avoir recours à des subventions publiques de fonctionnement.

❖ Flottille mal adaptée aux ressources exploitables

→ certains quotas ne sont pas ou peu exploités (en 2006/2007 : sébaste exploité à 3%, plie grise non exploitée, crabe des neiges exploité à 69%). Raisons : bateaux non adaptés pour des pêches plus lointaines; manque de volonté; risque économiques.

❖ Quotas gaspillés

→ Les quotas individuels ne sont pas pêchés en totalité. Le système de répartition n'est pas efficient.

❖ Pêcheurs

→ Diminution du nombre, difficulté à trouver des marins, vieillissement des équipages.

→ La réduction des équipes sur certains bateaux (2 au lieu de 3) pour assurer un meilleur salaire individuel pose des problèmes de sécurité.

❖ Débarquements pratiqués au Canada

→ Les prix de vente obtenus au Canada sont meilleurs.

→ Les services (nettoyage de la calle, glace), la disponibilité (périodes d'ouverture) et la transparence (accès à la pesée) sont meilleurs au Canada.

→ La collectivité territoriale a supprimé les aides financières d'un bateau sous prétexte qu'il est allé débarquer au Canada. C'est une mesure anti économique.

→ Compte tenu des prix pratiqués au Canada, les bateaux pourraient se passer d'aides publiques tout en rémunérant mieux leurs marins (étude de G. CAMBRAY d'août 2007).

Pêche artisanale : Diagnostic

❖ Prix pratiqués à SPM pour l'achat des captures

- Les acheteurs sont peu nombreux (4 usines de transformation, 2 poissonneries, ventes directes aux consommateurs) et les prix ne sont pas libres faute d'une vraie concurrence.
- Les usines se trouvent en situation de quasi monopole pour les principales espèces (Interpêche : morue, Nouvelles Pêcheries : crabe et bulot; SNPM : Lompe).



1 **Ressources et quotas**

2 **Outils de production**

- **Pêche artisanale**

- **Pêche industrielle**

- **Aquaculture**

- **Unités de transformation**

3 **Coopération avec le Canada**

4 **Aides publiques**

5 **Scénarios de restructuration**

6 **Préconisations**

2

Outils de production : Pêche industrielle

- ❖ Pêche industrielle fraîche
- ❖ Affrètements de navires
- ❖ Scénario de valorisation des quotas par un armement métropolitain
- ❖ Diagnostic

Pêche industrielle « fraîche »

- ❖ La pêche industrielle fraîche est limitée exclusivement au quota de morue, conformément aux dispositions de l'accord franco-canadien (70% du quota de morue attribué à l'Archipel dans la zone du 3PS), **dont la capture doit obligatoirement être réalisée par un bateau canadien.**
- ❖ C'est Interpêche, « historiquement » bénéficiaire de ce quota, qui affrète ce bateau canadien, le « Cap Fortune ».
- ❖ Le « Cap Fortune » pêche également l'éventuel reliquat du quota « artisanal », s'il n'est pas pêché par la flottille artisanale, et l'équivalent du quota de morue du golfe du Saint Laurent (échangé contre du quota morue du 3PS).

- ❖ Pêche industrielle « fraîche » :

Source : *Rapports d'activité Interpêche*
En tonnes

	Année 2005	Année 2006
Morue	1446	1249
Rouget	15	42
Grey sole	12	10
Balai	19	25
Limande	9	9
Aiglefin	59	43
Lieu noir	8	12
Flétan blanc	1	0
Divers	18	6
TOTAL	1588	1397

- ❖ Exceptionnellement en 2007 le Cap Fortune a également pêché pour Interpêche une partie du quota de Sébaste du 3PS (115 tonnes traitées par l'usine) dans le cadre de la Convention Etat-Interpêche2007 et de l'obligation de traiter des espèces complémentaires pour assurer de l'emploi.

Affrètement de navires adaptés pour pêcher les quotas lointains

Les deux entreprises, bénéficiaires de ces quotas, qui réalisent ces affrètements, sont :
Interpêche et Propêche

❖ Interpêche

→ **Affrètement d'un navire congélateur du Groupe PESCANOVA le « Combaroya IV ».**
Captures débarquées en Espagne.

Bilan des captures enregistrées sur l'année 2006 :
(Rapport Interpêche)
données en tonnes

	Quota	Pêche
Flétan noir canadien	144	149
Flétan noir OPANO	224	225
Limande OPANO	300	297*
Rouget OPANO	69	25
Balai		15
Plie grise		1
Morue		10
Raie		3
Divers		3
TOTAL	737	729

**dont 191 tonnes débarquées à SPM pour être traitées par Interpêche en « double congélation »
Dans la pratique aucune autre société ne peut réaliser de tels affrètements*

→ **Affrètement d'un navire originaire des pays baltes pour pêcher le quota de crevettes.**

❖ Propêche

→ **Affrètement d'un navire canadien pour exploiter les quotas de thonidés (CICTA).**

Affrètement de navires adaptés pour pêcher les quotas lointains

Ces affrètements donnent lieu à perception par les entreprises bénéficiaires de quotas, de « **redevances** » ou de « **royalties** ».

- **Interpêche** : Source Rapport d'Activité Interpêche – données en €

	Exercice 2005	Exercice 2006
Affrètement groupe PESCANOVA navire espagnol	321 000	277 000
Affrètement hors groupe PESCANOVA navire balte	125 000	46 000
TOTAL	426 000	323 000

- **Propêche** : 10% de la valeur des captures. (environ 40 000 Euros)

Il est à noter que ni l'Etat ni la Collectivité ne bénéficie de retombée économique (les captures ne sont pas débarquées à SPM) ou financière. De fait l'attribution de ces quotas sans contrepartie constitue une subvention indirecte de la part de l'Etat à ces entreprises.

Pêche industrielle : Diagnostic

- ❖ Un armement métropolitain de pêche industrielle s'est intéressé aux ressources de SPM. Il a réalisé une étude sur la faisabilité économique d'une exploitation économique des quotas de l'archipel. Cette étude considérait l'exploitation totale de l'ensemble des quotas disponibles. Elle concluait à une relative rentabilité économique pour un navire congélateur sur la période d'exploitation mais également que *l'ensemble des ressources ne permettaient pas de rentabiliser le bateau sur l'année longue*. Par ailleurs, dans ce scénario, il n'y avait aucune retombée économique pour SPM, aucune ressource n'étant débarquée et traitée à SPM. Ce projet a été abandonné.
- ❖ La pêche industrielle ne constitue plus un enjeu. Elle a vécu à SPM. SPM ne possède pas de navires pouvant exploiter les quotas accessibles à la pêche industrielle.
- ❖ Le seul enjeu est la valorisation des quotas non exploitables à partir de SPM au travers des affrètements en sachant quel retour purement financier la Collectivité pourrait éventuellement recueillir.
- ❖ Le débarquement de limande à SPM en 2005/2006 ne sera sans doute pas renouvelé à cause d'un problème de non rentabilité lié à la qualité du produit.

1

Ressources et quotas

2

Outils de production

- Pêche artisanale

- Pêche industrielle

- **Aquaculture**

- Unités de transformation

3

Coopération avec le Canada

4

Aides publiques

5

Scénarios de restructuration

6

Préconisations

Outils de production : Aquaculture

- ❖ Coquille Saint Jacques à Miquelon
- ❖ Morue en Rade de Saint Pierre
- ❖ Moules à Miquelon

NB : L'aquaculture ne fait pas partie du cœur du présent audit car un autre audit de EDC commandité par l'OFIMER, a été réalisé par la société GEM en 2007.

Élevage de coquilles Saint Jacques à Miquelon

- ❖ **Il existe un stock sauvage** ; pêche de 109 t en 2006/2007 (mais importance du stock ?)

- ❖ **Élevage initié en 1998 et repris par la société EDC en 2002** qui a obtenu la concession exclusive de la baie de Miquelon sur 500 ha.
Le capital d'EDC est passé à 2,7 Millions d'€ en octobre 2007. EDC représente 35 emplois ce qui est très important pour Miquelon

- ❖ **Double stratégie de production:**
 - Importation du Canada de naissains puis grossissement en filières ;
 - Ensemencement de juvéniles (jeunes coquilles de 2 ans) produites sur place en filières, puis grossissement naturel sur le fond et capture après 3 années par la pêche artisanale

- ❖ Depuis 2006, **achat sur financement de la Collectivité Territoriale, de 6 millions de juvéniles par an** pour ensemencement local en baie de Miquelon, avec pour but de créer une activité pour les artisans pêcheurs de Miquelon

- ❖ **Premières ventes en France de coquilles d'élevage en 2006** (10 t de noix congelées) et prévues fin 2007 (10 t de noix fraîches de 24 g soit 130 t de coquilles brutes sous l'appellation de « Royale de Miquelon » pour un chiffre d'affaires d'environ 190 000 € mais problème de prix trop élevé par rapport à la coquille de métropole et quelques difficultés à la Douane). Attention : Cette coquille est déclarée en origine « pêche » car SPM n'a pas encore d'agrément pour expédier des produits d'élevage (cf. rapport des vétérinaires Européens) et la commercialisation n'est pas encore maîtrisée.

- ❖ Un objectif atteignable serait une production de 100 t de noix à l'horizon 2010.

- ❖ Le point mort de EDC serait d'environ 110 t de noix

- ❖ Assistance technique de l'Ifremer sur 3 ans depuis juillet 2007 (accompagnement scientifique, nature des fonds, courantologie, etc.)

Élevage de coquilles Saint Jacques à Miquelon : Diagnostic

- ❖ Prévission d'origine de production beaucoup trop optimiste (2 000 t) ; informations techniques d'origine erronées (ARDA)
- ❖ Changements fréquents de stratégie ; apprentissage très difficile faute d'assistance technique et de bonnes données de base
- ❖ Priorité maintenant à l'ensemencement
- ❖ Coûts très élevés depuis 2001 supportés par le promoteur et les Pouvoirs Publics
- ❖ Projet très dépendant du Canada pour les fournitures de naissains ; il risque de le rester encore pendant longtemps ; les coquilles produites à partir de naissains canadiens restent d'origine canadienne ; une dérogation temporaire a été obtenue en juillet 2005 pour la commercialisation de produits finis (250 t de noix pendant 7 ans) mais elle n'a pas encore été mise en pratique faute de production et en raison du prix actuel de la coquille
- ❖ Gros problème d'agrément sanitaire pour l'exportation vers l'Europe ; il sera très difficile de l'obtenir mais dans la stratégie ensemencement puis capture, on peut considérer que c'est un produit de pêche
- ❖ Pour poursuivre le projet il faudra encore des fonds publics pendant plusieurs années
- ❖ Un risque important est que le promoteur ne puisse plus suivre financièrement
- ❖ Ce projet représente un magnifique espoir pour Miquelon avec des créations d'emplois et se doit de réussir pour maintenir et développer l'emploi ; mais à quel prix ?

Élevage de morue en Rade de Saint Pierre

- ❖ Création d'un projet en 2002 par la société AQUAFUTUR
- ❖ Engraissement dans 3 cages de jeunes morues de 1kg environ pour les porter à 4 kg en 3 à 6 mois
- ❖ Pêche de jeunes morues sur les côtes sud de Terre Neuve
- ❖ Nourrissage avec du poisson pêché localement
- ❖ Objectif de la société : 100 t de production avec 10 cages

Diagnostic

- ❖ Manque ou insuffisance de jeunes poissons sauvages dès 2004
- ❖ Problème de transport jusqu'aux cages
- ❖ Risques de production
- ❖ Prix de revient ? On peut émettre des doutes sur la compétitivité de la production de morue d'aquaculture à SPM par rapport aux pays comme la Norvège, l'Islande et le Canada (pour l'instant SPM fait de l'embouche de morue)
- ❖ SPM n'a pas de zones protégées favorables au développement de l'aquaculture de poissons en cage

Élevage de moules à Miquelon

- ❖ Projet en cours de mise en place à Miquelon (« Ferme aquacole du nord ») avec le soutien d'un ingénieur de l'Ifremer sur financement de l'ODEADOM.
- ❖ Concession demandée dans le Grand Étang mais problème de compatibilité avec la coquille; EDC a déjà une concession dans le Grand Étang.
- ❖ Objectif en 2010 : 12 tonnes de production destinées au marché local; c'est raisonnable

1

Ressources et quotas

2

Outils de production

- Pêche artisanale
- Pêche industrielle
- Aquaculture
- **Unités de transformation**

3

Coopération avec le Canada

4

Aides publiques

5

Scénarios de restructuration

6

Préconisations

2

Outils de production : Unités de transformation

- ❖ Interpêche
- ❖ Les Nouvelles Pêcheries
- ❖ Société Nouvelle des Pêches de Miquelon (SNPM)
- ❖ Pêcheries Paturel
- ❖ Logistique transport

Interpêche - Présentation

- ❖ Principal actionnaire : groupe PESCANOVA (Espagne)
- ❖ Un **outil de production surdimensionné** conçu à l'époque de la « Grande pêche ».
- ❖ Les équipements même anciens ont été bien entretenus et sont adaptés au traitement du produit principal, le bloc de morue congelé.
- ❖ L'entreprise souffre d'un **problème structurel d'approvisionnement**, les ressources disponibles n'étant pas suffisantes pour assurer une activité continue de l'usine tout au long de l'année. **Les apports en matière première sont limités et le resteront.**
- ❖ Le **principal apport matière première de l'entreprise est le quota de morue** prévu à l'accord franco-canadien, pêché par un chalutier industriel canadien (il représente 70% du quota global de morue au titre de l'accord).
- ❖ Ce quota permet la **pleine activité de l'usine du 1er octobre au 15 février.**
- ❖ En dehors de cette période elle est soit **sans activité**, soit en **activité partielle** grâce aux apports de la pêche artisanale.
- ❖ Des **essais de diversification** ont été menés mais ils sont limités. Les tentatives de traitement de la limande et du rouget en 2006 et 2007, réalisées pour assurer un plan de charge complémentaire pour le personnel, se sont révélées être non économiquement viables pour un produit de qualité médiocre.
- ❖ **Les alternatives** à la morue pour assurer la pleine activité, faute de ressources appropriées, sont très aléatoires, risquées et sans doute non pérennes.

Interpêche – Chiffres Clés

❖ **Superficie** : 3 000 m²

❖ **Capacité de traitement de produits** : 40 000 t de poisson vif par an

❖ **Matière traitée** en 2005 : 1 934 t
 en 2006 : 1 879 t (dont 1 397 t par la pêche industrielle)

❖ **Effectif** permanent : 66 personnes (octobre 2007)
 saisonnier : 6 personnes

❖ **Chiffre d'affaires** : 2005 – 4 044 868 €
 2006 – 4 996 305 € dont 1 600 000 € pour l'activité affrètement navire
 CA partie usine = 3 400 000 € environ (907 t de produits transformés)

❖ **Masse salariale** 2006 : 2 347 011 € – Salaire brut moyen 2 618 €

Il est à noter que depuis l'année 2004, pour palier à la chute du dollar, la production d'Interpêche est principalement vendue sur le marché européen au travers du réseau commercial de son actionnaire principal.

Interpêche – Comptes

	Exercice 2006	Exercice 2005
Produits d'exploitation	6 156 871 €	5 335 302 €
Vente de biens	4 955 047 €	3 961 287 €
Vente de services	36 843 €	38 536 €
Vente de marchandises	4 415 €	45 045 €
Stocks	111 549 €	60 622 €
Subvention d'exploitation	31 641 €	24 884 €
Aide de l'État	686 593 €	748 584 €
Cession licences Groupe	277 453 €	321 464 €
Cession licences Hors Groupe	45 695 €	124 618 €
Charges d'exploitation	6 281 234 €	5 323 782 €
Résultat d'exploitation	(124 362 €)	11 520 €
Produits/charges financières	(45 449 €)	(59 937 €)
Produits exceptionnels	128 202 €	100 869 €
Impôt société	(1 100 €)	(1 100 €)
Bénéfice ou perte	(42 710 €)	51 352 €

Source : Rapport annuel Interpêche – exercice 2006

REMARQUES

- La perte « réelle » de l'activité usine est de l'ordre de 513 000 € (en excluant l'activité d'affrètement et le résultat exceptionnel)
- L'Actionnaire Principal garantit la trésorerie de l'entreprise (découvert bancaire) par une caution bancaire de 800 000 € au profit de la Banque des Iles.
- L'Actionnaire Principal devrait recapitaliser les fonds propres de l'entreprise à hauteur de 107 000 € afin de couvrir le report déficitaire 2005 et la perte 2006- Source Rapport Annuel Interpêche 2006.
- L'entreprise n'a pas de dettes à moyen et long terme.

Interpêche – Diagnostic

- ❖ Même avec cet apport de l'Etat, **l'activité usine est lourdement déficitaire**. L'équilibre n'est atteint que grâce au **complément financier** qu'apporte **l'affrètement du navire du Groupe** et la **redevance sur la cession des quotas OPANO**.
- ❖ D'un point de vue économique et industriel cette **situation est aberrante**.
- ❖ Par nature **l'activité de l'usine est saisonnière**.
- ❖ Cette situation a engendré une **position dominante d'Interpêche** qui influe sur le fonctionnement de la filière.
- ❖ Le **jeu normal de la concurrence est faussé** et la liberté de fixation des prix est limitée
- ❖ Il existe une disparité de traitement entre les salariés d'Interpêche et les salariés des autres opérateurs du même secteur.



Interpêche – Position du principal actionnaire (PESCANOVA)

❖ CA global du Groupe PESCANOVA = 1,2 milliard € ; CA Interpêche = 5 millions €
→ **Interpêche ne représente aucun enjeu économique majeur pour PESCANOVA.**

❖ **La position de l'actionnaire est simple et réaliste :**

L'usine doit fonctionner, comme toute usine du secteur de la transformation des produits de la mer, en adéquation avec son environnement économique et ses moyens de fonctionnement, notamment humains, doivent être adaptés à la réalité du contexte de son activité.

❖ **Cette position se traduit par la mise en avant des points suivants :**

- Trouver la faculté de fonctionner comme les autres unités de transformation du secteur sur un mode saisonnier.
- Ne plus dépendre des aides financières de l'Etat et assumer seul le risque de l'entreprise.
- Modifier les contrats de travail actuels en des contrats de saisonniers pour les adapter à la réalité de l'activité de l'usine.
- Ne pas assumer le coût social lié à la dénonciation des avantages acquis et à la modification des contrats.
- Présenter un « plan de continuation » sur la base de la structure actuelle de l'usine, les équipements existants étant considérés comme opérationnels.
- Investir sur l'adaptation des entrepôts frigorifiques (besoin estimé à 500 tonnes de stockage).
- Concentrer l'activité de l'usine sur l'apport du quota « industriel » de morue avec un cadencement de traitement par semaine légèrement supérieur à celui connu actuellement (de l'ordre de 100 à 120 tonnes de poisson par semaine) pour ne pas nuire à la qualité du produit. L'armement canadien du chalutier industriel investit actuellement pour améliorer son navire en vue de rationaliser les apports et d'améliorer leur qualité.
- Conserver l'accès aux quotas OPANO sous affrètement Interpêche contre redevance.
- Ne pas se faire d'illusions quant aux possibilités de diversification d'espèces.

Les Nouvelles Pêcheries

- ❖ Société récente **reprise en 1999** par l'actuel propriétaire.
- ❖ Jouxte les bâtiments d'Interpêche en bout de quai.
- ❖ Fonctionne avec du **personnel saisonnier** qui est mobilisé en fonction des apports.
- ❖ L'entreprise s'est développée sur l'exploitation du crabe des neiges, qui reste son produit principal, et les œufs de lompe. A cette époque l'entreprise a compté une centaine de salariés dont 11 permanents. Depuis la production du crabe a chuté et l'exploitation des œufs de lompe a été reprise par la SNPM.
- ❖ A partir de 2003 l'entreprise a connu de fortes difficultés financières liées à la baisse des apports de crabe et de lompe et à la chute du cours du Dollar US (les Etats-Unis étant le principal marché pour le crabe). L'entreprise tente la voie de la diversification pour compenser la baisse des apports. En plus du crabe elle traite également le bulot.
- ❖ Elle mène également des **campagnes exploratoires sur la lotte et la myxine** avec un bateau canadien. La myxine est exploitée pour sa peau (cuir – marché asiatique). Les potentialités à SPM ne sont pas connues. Elle est déjà exploitée au Canada. Les canadiens sont très coopératifs et font bénéficier SPM des informations dont ils disposent.
- ❖ Autre espèce à explorer en parallèle : le concombre de mer.
- ❖ Pour augmenter ses apports, elle procède à un **échange de quotas** avec un armement canadien de sébaste contre du crabe.
- ❖ L'entreprise souhaite **développer le traitement de produits en frais notamment de thonidés** (elle est bénéficiaire des quotas de thonidés CICTA).
- ❖ Chiffres de l'entreprise :
L'entreprise emploie actuellement **20 personnes** (saisonniers)
Capacité de traitement de produit : **16 t / jour**
Capacité de stockage : 6 t
Fabrique de glace d'une capacité de 2 t / jour

Société Nouvelle des Pêches de Miquelon (SNPM)

- ❖ Opérationnelle depuis 1996, elle a été reprise par EDC dont elle partage les mêmes bâtiments.
- ❖ Installée à Miquelon elle en constitue le principal pôle d'activité après l'aquaculture de coquille.
- ❖ Elle fonctionne avec des saisonniers qui partagent leur activité entre les deux entités EDC et SNPM.
- ❖ Elle emploie **8 personnes** en moyenne avec des pics d'emploi ponctuels pouvant atteindre une quarantaine de personnes.
- ❖ Son produit principal est la **morue salée** (120 tonnes de production en 2006). Elle traite également les œufs de lompe.
- ❖ **A terme elle est dévolue à traiter la coquille issue de la production d'EDC**, en frais et en congelé.
- ❖ L'objectif visé est d'assurer 9 mois de travail plein par an pour 15 personnes hors encadrement, tous produits confondus, lorsque la production coquille aura atteint 100 tonnes (noix) à l'horizon 2010.
- ❖ Capacité de traitement : 40 tonnes brutes par jour sur 2 postes soit la mobilisation de 20 personnes.



Morue salée

Pêcheries Paturel

- ❖ Structure artisanale de conditionnement de produits de la mer
- ❖ Fait du fumage de saumon, requin, morue, coquille Saint Jacques, etc.
- ❖ Conditionne en frais du poisson, du crabe, des œufs de lompe
- ❖ Dispose d'une poissonnerie pour le marché local et pratique des exportations vers la Métropole
- ❖ Effectif: 3 personnes



Logistique transport

Un frein au développement et à la diversification

Le volume export de la filière, tous opérateurs confondus, serait de 76 containers de 40 pieds (équivalent à 1 400 tonnes de produits finis).

La logistique transport est un frein au développement et à la diversification de la filière du fait de sa **mauvaise organisation et son inadaptation aux besoins** (régularité, prix compétitifs, souplesse).

❖ Difficultés d'approvisionnement en containers

Les expéditions se font essentiellement en 40 pieds par manque de petits containers (20 pieds). Cela laisse peu de souplesse et annihile toute réactivité par rapport aux demandes du marché.

Le délai d'acheminement des containers vides sur SPM est long : 1 à 2 semaines. Le délai de livraison en Europe est donc au total de 5 semaines.

❖ Des prix de transport élevés qui nuisent à la compétitivité des produits

En fret maritime (incluant le trajet St Pierre/Halifax)

✓ Vers Europe : de 7300 à 9800 €/container en charge utile de 18 t → 0,41 à 0,54 €/kg

✓ Vers Canada/Usa : de 4300 à 6300 €/container en charge utile de 18 t → 0,24 à 0,35 €/kg

Plusieurs opérateurs considèrent ce point comme **un handicap lourd** auquel vient s'ajouter le coût des opérations portuaires jugé exorbitant.

Frein au développement de l'activité en produit frais

Fret aérien

Un coût raisonnable et compétitif de transport se situerait autour de 2 €/kg en franco aéroport européen.

Le coût moyen actuel est de l'ordre de 4 €/kg.

Dans ces conditions le produit SPM ne devient rentable que ponctuellement quand il n'y a pas d'autres apports sur le marché européen.

Il est paradoxal de constater que l'expédition de 4 t de produits par l'affrètement complet d'un ATR d'Air St Pierre revient plus cher que l'expédition de 500 kg de produits en accompagnement des voyageurs. **En effet le vol passager est subventionné alors que le vol de fret ne l'est pas.**

- 
- 1 **Ressources et quotas**
 - 2 **Outils de production**
 - **Pêche artisanale**
 - **Pêche industrielle**
 - **Aquaculture**
 - **Unités de transformation**
 - 3 **Coopération avec le Canada**
 - 4 **Aides publiques**
 - 5 **Scénarios de restructuration**
 - 6 **Préconisations**

Coopération avec le Canada

Remarque : ce point , marginal dans l'audit lui même, est néanmoins très important pour l'avenir. Cf. « Stratégie pour une coopération profitable et durable », rapport préparé par le Sénateur de SPM en mars 2007.

❖ **Cette Coopération existe au travers de diverses initiatives :**

- Accord avec un armement canadien pour la pêche du quota industriel de morue

- Échange de quotas pour disposer de matière à traiter pour les unités de transformation de Saint Pierre. Actuellement dans le domaine des pêches, seule la valorisation des quotas, par échange ou contre royalties, a donné lieu à coopération.

- Vente de quotas (thonidés)

- Fourniture de naissains pour l'aquaculture de coquille. La dérogation à la règle d'origine a été obtenue que pour un quota annuel de coquille mais elle n'est pas exploitée.

- ❖ L'attractivité de l'archipel en terme de facilité d'accès potentiel au marché de l'Union Européenne pour les entreprises canadiennes est attestée. Cependant aucun projet concret n'a été initié à ce jour.

Coopération avec le Canada

❖ Le Canada est très avancé en ce qui concerne l'élevage du cabillaud.

- Développement d'un **programme de recherche très poussé**, en étroite relation avec le monde professionnel, sur les stades de développement de l'élevage du cabillaud (programme de 18 millions CAD sur 4 ans développé par Ocean Sciences Center/Memorial University).
- **Production annuelle du Canada = 1 000 t** dont 100 t à Terre Neuve. Elle croît régulièrement sachant que les sites favorables et protégés sont nombreux. Une éclosérie sur financement privé vient d'être achevée mais ne fonctionne pas encore.
- Compte tenu de l'avance prise par la partie canadienne et du faible potentiel de développement, faute de sites appropriés, de l'archipel **cette voie de coopération ne pourra être développée**.

❖ Réel intérêt d'un opérateur canadien pour un développement de la filière coquille.

- Cet opérateur a récemment investi dans un ancien site de production de coquille qui a été mis en place avec une technologie japonaise et qui avait connu à l'époque, il y a cinq années, de bons rendements.
- Il veut relancer la production sur ce site en s'appuyant sur les cinquante filières existantes. Il s'est montré vivement intéressé par une coopération avec la filière coquille de SPM et par des possibilités de transformation de produit à SPM et d'export sur le marché Européen.
- **SPM possède un savoir faire à valoriser** dans le cadre d'une coopération régionale sur la coquille.

- 
- 1 **Ressources et quotas**
 - 2 **Outils de production**
 - **Pêche artisanale**
 - **Pêche industrielle**
 - **Aquaculture**
 - **Unités de transformation**
 - 3 **Coopération avec le Canada**
 - 4 **Aides publiques**
 - 5 **Scénarios de restructuration**
 - 6 **Préconisations**

❖ Les aides de la Collectivité Territoriale

Aides à l'investissement

Aides de campagne

Bilan : montant des aides versées pour la pêche artisanale pour les années 2005 & 2006

Aides à l'export

Bilan : montant des aides à l'export versées pour les années 2005 & 2006

Diagnostic

❖ Les aides de l'Etat

Bilan : montant des aides versées de 2003 à 2007

Convention Etat-Interpêche

Diagnostic

Aides de la Collectivité Territoriale

➤ Ces aides sont principalement dévolues au **soutien du secteur de la pêche artisanale**. Elles affichent un caractère économique et social mais il est clair que le volet social est devenu le plus important.

➤ Instituées en mars 1984, elles ont été redéfinies en juillet 1995 puis périodiquement modifiées ou complétées. Le dernier texte en date est du mois d'octobre 2006.

➤ Les textes de référence sont les suivants :

- ❖ Délibération n° 3.84 du 20 mars 1984
- ❖ Délibération n° 30.95 du 3 juillet 1995
- ❖ Délibération n° 33.97 du 17 mars 1997
- ❖ Délibération n° 147.03 du 13 novembre 2003
- ❖ Délibération n° 170.03 du 19 décembre 2003
- ❖ Délibération n° 88.05 du 7 juillet 2005
- ❖ Délibération n° 195.06 du 26 octobre 2006

Aides de la Collectivité Territoriale : Aides à l'Investissement

❖ Aide à l'acquisition d'embarcations de pêche de moins de 9 mètres et de moteurs

- Subvention de 33 % de l'investissement.
- Prêt sans intérêt remboursable sur 10 ans de 34% de l'investissement.
- Aide non cumulable avec une aide équivalente de l'Etat.

❖ Aide à l'acquisition d'appareillages spécifiques

- Conditions d'attribution identiques à ci-dessus sauf pour la durée du prêt qui est de 5 ans.

❖ Aide à l'acquisition de filet maillants, palangres et casiers

- La moitié des équipements est gratuite et l'autre moitié est mise en location vente remboursable sur 5 ans dans la limite d'un quota maximum par type d'engin.
- Pour le renouvellement de ces engins, au terme d'une période de cinq années suivant le premier investissement, une aide est attribuée mais uniquement sous le régime de la location vente remboursable sur 5 ans.

Une aide peut également être accordée pour les navires de plus de 9 mètres ou pour des engins spécifiques autres que ceux listés ci-dessus. Ces aides font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil.

Aides de la Collectivité Territoriale : Aides de Campagne

❖ **Aide à l'équipement vestimentaire** : Versée chaque année à chaque artisan pêcheur. **Montant : 114,34 €**

❖ **Aide à la mise en service des armements** : Versée chaque année aux patrons des embarcations.
Montant : 304,90 € pour les embarcations de moins de 9 m et 533,57 € pour celles de plus de 9 m.

❖ **Aide au paiement des taxes ENIM** : **25% du montant des taxes ENIM est versée à chaque marin en fin de chaque année civile.** Cette aide n'a pas été versée depuis plusieurs années suite au dispositif mis en place pour la compensation de l'augmentation du prix du carburant. Cette ristourne carburant était directement imputée sur les taxes ENIM dues qui étaient ainsi prises en charge par l'État.

❖ **Aide à la production (pêche artisanale)** : Versée en fin de campagne à chaque armement et marin pêcheur. Calculée sur la production des espèces pêchées et commercialisées. **Montant : 0,05 €/kg de produit** exprimé en équivalence morue à l'état vif.

❖ **Aide à la production (pêche industrielle)** : Accordée à **chaque marin** de nationalité française imposable à SPM et embarqué sur les chalutiers à la pêche au large chargés de capturer et de livrer à SPM les quotas de pêche français accordés à la pêche industrielle locale. Aide payée mensuellement au prorata du nombre de marins embarqués et du nombre de jours de mer sur les 360 premières t de poisson vif pêché au cours de chaque mois, l'aide étant plafonnée à 1 720 t pour toute la durée de la campagne. **Montant : 0,05 € /kg de poisson pêché.**

❖ **Aide au carburant** : Versée aux patrons d'armement armés à la pêche artisanale. Pour les embarcations inférieures à 9 m l'aide est de 60% de la valeur du gasoil et/ou 50% de la valeur de l'essence. Plafonnée à 40 l d'essence ou 30 l de gasoil par jour de mer. **Pour les embarcations de plus de 9 m, seul le gasoil est ristourné à hauteur de 60% de la consommation nécessaire à chaque jour de mer, dont la durée ne peut être inférieure à 8h.**

Aides de la Collectivité Territoriale : Aides de campagne

❖ **Indemnité saisonnière** : Versée aux marins pêcheurs artisans pour compenser la non activité sur la période du 1er octobre au 30 avril.

Conditions d'attribution :

- Figurer sur le rôle de l'équipage au moins 180 j pour les marins actifs (150 j pour les pensionnés).
- Justifier d'un nombre de jours de mer qui doit être au minimum de 50% de la moyenne enregistrée dans chaque centre de pêche
- Le revenu annuel net déclaré (déclaration sur l'honneur) ne doit pas dépassé le plafond de 27 500 €

Montant : 1006 €/mois pour les marins actifs et 808 €/mois pour les marins pensionnés

❖ **Une mesure parallèle de soutien au secteur productif a été mise en place par la Collectivité Territoriale en 2006** : le financement de l'ensemencement de juvéniles de coquilles St Jacques sur des zones qui seront réservées à terme à la pêche artisanale.

Cette mesure poursuit deux objectifs :

- Soutenir le développement de l'aquaculture de coquille à Miquelon
- Disposer à terme d'un gisement productif pour la pêche artisanale

La Collectivité Territoriale achète des juvénile à l'entreprise EDC qui se charge de les ensemercer sur les zones définies. En 2006, 6 millions de juvéniles ont été ensemenés pour un coût total de **450 000 euros**.

Montant des aides de campagne et aides à l'investissement versées par la Collectivité Territoriale pour les années 2005 et 2006

(Source : Service des Pêches – Conseil Général de SPM)

Type d'aide	2005	2006
Aides à l'investissement		
Acquisition embarcations	0 €	0 €
Acquisition engins de pêche	5 605 €	6 800 €
Prêts	1 004 €	0 €
Subventions	974 €	19 117 €
Aide à la campagne		
Équipements vestimentaires	3 087 €	2 515 €
Mise en service des armements	9 376 €	8 232€
Taxe ENIM	0 €	0 €
Prime production : pêche art.	83 206 €	69 497 €
Prime production : pêche ind.	9 962 €	16 406 €
Ristourne Carburant	100 366 €	113 792 €
Indemnités saisonnières	280 016 €	264 090 €
Total pêche industrielle	9 962 €	16 406 €
Total pêche artisanale	483 634 €	484 043 €
TOTAL	493 596 €	500 449 €

L'indemnité saisonnière est de loin l'aide la plus importante puisqu'elle représente à elle seule **55 % du total des aides versées en 2005 et 2006.**

En moyenne l'aide par pêcheur est de l'ordre de **9 000 Euros** (sur la base de 54 marins pêcheur en 2006).

Aides de la Collectivité Territoriale : Aides à l'export

(pour le secteur de la transformation)

❖ Fret maritime

- Pour soutenir et promouvoir les exportations des produits de la mer, une aide en faveur du transport a été **mise en place en 1998** (délibération n°259.98 du 13 décembre 1998).
- Elle consiste en la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits de la mer à partir de l'Archipel. Cette aide est limitée à 75% du coût total du transport avec un plafond de 76 €/ t nette exportée.
- Par délibération n° 144.06 du 22 août 2006, le Conseil Territorial a attribué une aide de 38,11 €/t exportée à l'entreprise INTERPECHE pour ses exportations du premier trimestre 2006.

❖ Fret aérien

- Aucune aide sauf en bagage accompagné.

❖ Couverture de change

- Dispositif d'aide mis en place en 2005 (délibération n°42.05 du 3 mai 2005) pour soutenir les exportations de l'entreprise NOUVELLES PECHERIES, dont la filière « crabe des neiges » est intégralement vendue sur le marché américain.
- L'aide prend en charge l'intégralité du surcoût résultant du différentiel de change US\$/€.
- Exceptionnelle pour 2005, cette aide a été renouvelée en 2006 (délibération n°145.06 du 22 août 2006). Cette aide ne peut excéder 95 000 € au total et 27 500 € par container.

Montant des aides à l'export versées par la Collectivité Territoriale pour les années 2005 et 2006

(Source : Conseil Territorial SPM)

Type d'aide	2005	2006
Aides au transport des produits industriels		
Interpêche	13 739	34 865
SNPM	7 979	6 813
Propêche	396	0
Les Nouvelles Pêcheries	7 249	0
TOTAL	29 363	43 478
Aides exceptionnelles pour export sur le marché Nord-Américain (différentiel USD / €)		
Les Nouvelles Pêcheries	139 843	95 000
TOTAL	169 206 €	138 478 €

Aides de la Collectivité Territoriale : Diagnostic

❖ **La pêche artisanale est soutenue.** Ce soutien est un élément essentiel dans le cadre économique et social de l'Archipel et un vecteur déterminant pour le développement de la filière halieutique, puisqu'elle contribue à approvisionner le secteur de la transformation qui dépend de ses apports.

Néanmoins force est de constater que le système d'aide de la Collectivité Territoriale est trop fortement axé sur un **traitement social qui va au détriment de la recherche d'une meilleure productivité**. Le principe d'une aide assise sur un plafond de ressource, hors considération sociale, est négatif car il n'incite pas à produire d'avantage.

❖ **Le système d'aide doit s'adapter aux objectifs recherchés qui sont aujourd'hui :**

- ✓ adapter la flotte (l'outil productif) aux ressources accessibles et disponibles et aux conditions d'exploitation
- ✓ diversifier les espèces cibles dans la mesure du possible
- ✓ assurer des apports plus réguliers au secteur de la transformation
- ✓ veiller à un revenu décent pour les patrons et marins qui soit le fruit de leur activité réelle et non pas fictive

❖ Il n'y a pas d'aide à l'export sur l'expédition du poisson frais.

❖ L'aide au différentiel de changes avec le USD ne s'applique qu'à une entreprise et n'est pas incitative à la recherche de nouveaux marchés.

Aides de l'Etat

- ❖ L'aide de l'Etat vient en **appui aux secteurs de la transformation et de l'aquaculture de coquille.**
- ❖ Elle se traduit principalement par du traitement social, caractérisé par de l'aide à la création ou au maintien de l'emploi, et de l'aide à l'investissement pour l'aquaculture.
- ❖ Plusieurs Ministères et organismes publics sont concernés en fonction de la nature des aides :
 - Ministère de l'Outre Mer (MOM)
 - Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (MECSL)
 - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP)
 - Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)
 - FIDOM – Aide à l'Investissement
 - ODEADOM – Accompagnement scientifique
 - OFIMER – Financement d'études
- ❖ L'ensemble des entreprises du secteur transformation ont reçu une aide au cours des quatre dernières années. Ceci étant les **deux entités qui concentrent 93% des aides de l'État sont INTERPECHE (45%) et EDC (48%).**

Montant des aides versées par l'État de 2003 à 2007

(Source : Préfecture - 2007)

Type d'aide	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
EDC						
Fonctionnement						
MOM prime création emploi	66 000 €	104 500 €	124 100 €	69 350 €	-	363 950 €
Formations	23 000 €	-	-	-	-	23 000 €
ODEADOM	53 600 €	41 400 €	-	-	-	95 000 €
MOM subvention exceptionnelle	-	-	-	100 000 €	300 000 €	400 000 €
MECSL subvention exceptionnelle	-	-	-	300 000 €	100 000 €	400 000 €
Investissement						
FIDOM	420 000 €	550 000 €	690 000 €	150 000 €	-	1 810 000 €
MAP	300 000 €	-	135 000 €	165 000 €	100 000 €	700 000 €
ODEADOM	120 000 €	-	-	-	-	120 000 €
TOTAL	982 600 €	695 900 €	949 100 €	785 350 €	500 000 €	3 911 950 €
Nouvelles Pêcheries						
MOM	34 621 €	70 580 €	25 154 €	130 307 €	-	260 662 €
MECSL Prime création emploi	20 580 €	25 154 €	22 867 €	27 440 €	-	96 041 €
TOTAL	55 201 €	95 734 €	-	157 447 €	-	356 703 €

Montant des aides versées par l'État de 2003 à 2007 (suite)

Type d'aide	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
Pêcheries Paturel						
MOM	-	19 254 €	33 888 €	-	-	
MIC	-	11 031 €	-	-	-	
TOTAL		30 285 €	33 888 €			64 173 €
Aquafutur						
MOM	-	96 000 €	-	-	-	96 000 €
MECSL	-	-	15 000 €	-	-	15 000 €
TOTAL		96 000 €	15 000 €			111 000 €
Interpêche						
MOM	644 705 €	669 279 €	743 316 €	686 593 €	550 000 €	3 293 893 €
MECSL	90 613 €	89 639 €	95 946 €	84 756 €	30 012 €	390 966 €
TOTAL	735 318 €	758 918 €	839 262 €	771 349 €	580 012 €	3 684 859 €
TOTAL GENERAL	1 773 119 €	1 676 837 €	1 885 271 €	1 713 446 €	1 080 012 €	8 128 685 €

Aides de l'État : convention État - Interpêche

❖ De 2001 à 2006 la Convention était récurrente

➤ **Prise en charge des heures non travaillées de l'année civile** qui étaient constatées en janvier de l'année suivante par la Direction du Travail.

➤ **Coût partagé entre le MECSL**, au titre de l'indemnisation du chômage partiel (2,44 €/h) **et le MOM** (différence entre le coût salarial chargé et l'indemnisation du MECSL) sachant que le MOM prenait également à sa charge une majoration de 18,18 % sur les heures non travaillées au titre des congés et jours d'absences légaux et conventionnels.

➤ La convention était assortie de **2 obligations pour Interpêche** :

- poursuivre le plan social mis en œuvre depuis 1998 afin de réduire le nombre de salariés permanents
- assurer un étalement minimum de l'activité par le traitement limité de morue par semaine (entre 90 et 100 t maximum) et le traitement de poissons de fond autres que la morue pendant 4 semaines.

❖ En 2007 la Convention n'a été reconduite que pour une année

➤ Contrairement aux Conventions précédentes, ses **dispositions financières sont plafonnées** : la contribution du MOM est limitée à 550 000 € et le nombre d'heures indemnisé par le MECSL au titre du chômage partiel est lui limité à 12 500 h pour l'année.

Aides de l'État : convention État - Interpêche

➤ Les obligations d'Interpêche sont plus importantes :

- **poursuivre la réduction du nombre de ses salariés permanents** sur la base des départs volontaires. 7 salariés sont susceptibles de bénéficier du dispositif de préretraite AS-FNE.

- **assurer un étalement minimum de l'activité** par le traitement limité de morue par semaine (entre 80 et 90 t maximum) et le traitement de poissons de fond autres que la morue pendant 4 semaines. Traitement de sébaste et de limande, jugé non rentable, pour assurer de l'activité

- **présenter avant février 2008 un bilan économique.** Ce bilan doit inclure un projet économique de moyen terme fondé sur :

- la diversification de l'activité vers d'autres espèces et la recherche d'un traitement plus élaboré des produits;
- les possibilités de pêche de quotas non exploités et les conditions de la rentabilité de leur traitement à terre;
- la recherche de synergies avec les autres opérateurs de la filière;
- l'utilisation de ses infrastructures à des fins autres que le traitement du poisson.

➤ Il est à noter que le départ programmé des salariés éligibles à une préretraite n'a pas été mis en œuvre du fait de la problématique du financement de leurs indemnités de départ, l'entreprise refusant de les prendre en charge. L'État a répondu à cette requête en août 2007 en précisant son refus d'augmenter la dotation de la, sachant que l'État prenait déjà totalement en charge la part de financement de l'AS-FNE qui incombe habituellement à l'employeur. Il a par contre accepté que ces indemnités de départ puissent être couvertes dans le cadre de la Convention à la condition de ne pas dépasser le budget alloué.

Un avenant à la Convention pour financer le programme de ces pré-retraites a été préparé mais n'a pas été signé à ce jour.

Bilan des aides versées par la Collectivité Territoriale et l'État pour les années 2005 et 2006

Type d'aide	2005	2006
Aides de la Collectivité Territoriale : pêche industrielle	9 962 € (0.4%)	16 406 € (0.7%)
Aides de la Collectivité Territoriale : pêche artisanale	483 634 € (19%)	484 043 € (20.6%)
Aides de la Collectivité Territoriale : aides à l'export – usines de transformation	169 206 € (6,6%)	138 478 € (5.9%)
Aides de l'État : industries et usines de transformation	1 885 271 € (74%)	1 713 446 € (72.8%)
TOTAL	2 548 073 € (100%)	2 352 373 € (100%)

- 
- 1 **Ressources et quotas**
 - 2 **Outils de production**
 - **Pêche artisanale**
 - **Pêche industrielle**
 - **Aquaculture**
 - **Unités de transformation**
 - 3 **Coopération avec le Canada**
 - 4 **Aides publiques**
 - 5 **Scénarios de restructuration**
 - 6 **Préconisations**

Scénarios de restructuration

❖ Évolution du partenariat État – Interpêche

Scénario 1 : Maintien du dispositif actuel : traitement social avec garantie du plein emploi

Scénario 2 : Voie alternative : passage à des contrats intermittents

Scénario 3 : Non renouvellement de la convention : rupture, liberté retrouvée de l'entreprise

❖ Réorientation des aides de la Collectivité Territoriale

❖ Autres facteurs de compétitivité



Scénarios de restructuration : Interpêche

Scénario 1

Maintien du dispositif actuel : traitement social avec garantie du plein emploi toute l'année

- De 2001 à 2006 le coût pour l'Etat du dispositif d'aide au maintien de l'emploi a été de **4 580 000 €** (Ministère de l'Emploi + Ministère de l'Outre Mer).
- Sur la même période l'effectif permanent est passé de 80 à 66. Il est clair que le personnel va continuer à diminuer « naturellement » mais lentement : 12 départs en retraite devraient intervenir d'ici à 2012.
- Coût récurrent pour l'Etat de l'ordre de **550 000 à 600 000 € par an** et blocage de toute dynamique de l'ensemble de la filière.
- Pression sur la pêche artisanale ; maintien de prix faibles par rapport à ceux pratiqués au Canada ; risque de débarquement de plus en plus fréquents au Canada au détriment de l'économie de SPM.
- Renforcement d'un comportement de monopole.

Scénarios de restructuration : Interpêche

Scénario 2

Voie alternative : passage à des contrats intermittents

➤ **Idée** : Transformer les contrats de travail CDI plein temps en des contrats CDI à temps partiel dit contrat « intermittent » afin de « gommer » les temps d'inactivité

➤ **Principe** : les contrats « intermittent » adaptent le temps de travail aux périodes d'activité de l'entreprise qui correspondent aux périodes de disponibilité de la ressource

- ✓ Plein temps : fin octobre–mi mars (quota morue industriel)
- ✓ Temps partiel : mi juin–mi octobre (quota morue pêche artisanale + autres espèces)
- ✓ Interruption contrat : mi mars - mi juin (fermeture usine-inactivité)

Le contrat intermittent assure **1 200 heures** de travail par an aux salariés

→ *suppression de 600 h (équivalent de 4 mois) de travail par an et par salarié (et donc la rémunération des salariés est réduite d'autant sachant qu'ils ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage. Ils peuvent en revanche travailler pour un autre employeur). Cela correspond à la prise en charge actuelle par l'Etat de l'inactivité chronique.*

Cette modification substantielle des contrats de travail passe par la consultation individuelle des salariés. Pour être mise en œuvre elle doit recueillir l'adhésion d'une majorité d'entre eux.

Les salariés auront alors un délai de réflexion de un mois.

Scénarios de restructuration : Interpêche

Scénario 2 (suite)

Avantages

- ▶ L'entreprise assume seule son destin et le soutien financier de l'Etat au titre du maintien du plein emploi disparaît
- ▶ Les salariés conservent les avantages acquis (CDI, ancienneté, prime de licenciement)

Inconvénients

◀ **Doute sur la viabilité économique** Aucune simulation financière ni plan d'affaires ne viennent appuyer la démonstration. Il semble difficile d'assurer la rentabilité pérenne de l'entreprise sur ce montage qui devrait au plus permettre l'équilibre (et à la condition que le quota de morue soit maintenu). Les deux derniers exercices ont été en moyenne équilibrés avec la subvention de l'Etat.

L'actionnaire PESCANOVA risque de ne pas avaliser ce montage.

◀ **Issue aléatoire** Ce montage dépend exclusivement du choix des salariés de l'entreprise. Le processus est lancé sans préparation ni concertation préalable, dans l'unique souci du calendrier et de faire pression sur l'Etat quant à la décision à prendre.

Dans le cas d'un refus catégorique des salariés on se dirige vers un dépôt de bilan de l'entreprise.

◀ **Pression sur la ressource** Risque de pression accrue de la part d'Interpêche pour bénéficier de toutes les ressources disponibles au détriment des autres opérateurs même par des voies politiques (telle que la suppression des aides de la Collectivité Territoriale aux bateaux ne débarquant pas à SPM)

◀ **Le groupe Pescanova (principal actionnaire) ne semble pas favorable à ce scénario.**

Remarques

- si l'issue de ce processus devait être positive, il est souhaitable d'accompagner l'entreprise dans cette voie de restructuration sociale, en favorisant le départ des salariés qui seraient opposés à la transformation des contrats, et technique, **en adaptant l'outil aux strictes nécessités de la production potentielle.**
- démarche positive puisqu'elle marque une volonté d'évoluer vers l'indépendance de l'entreprise et son adaptation aux conditions de marché. L'Etat ne peut que l'accompagner même si des doutes persistent sur sa viabilité à terme.

Scénarios de restructuration : Interpêche

Scénario 3

Non renouvellement de la convention 2007 : rupture, liberté retrouvée de l'entreprise

➤ Dans le cas où la voie alternative échoue et où l'Etat prend la décision de ne pas renouveler la Convention apportant un soutien financier lié à l'inactivité chronique, il est inéluctable que l'entreprise soit placée en position de dépôt de bilan.

➤ **Sans le soutien financier de l'Etat l'entreprise n'est pas viable.**

➤ Ce scénario implique le licenciement de l'ensemble du personnel avec un coût social élevé.

➤ **Il est évident que l'actionnaire n'assumera pas la totalité du coût social, héritage de l'histoire de l'entreprise.**

➤ Si l'on considère l'ensemble du personnel permanent de l'entreprise (66 salariés dont 5 cadres) l'ordre de grandeur du coût social est de **2 000 000 €** environ (*données de l'entreprise*) :

Indemnité de licenciement (selon ancienneté) : 1 350 000 €

Préavis (2 mois de salaire chargé en moyenne) : 500 000 €

Solde de congés serait de l'ordre de 200 000 €

→ Ce coût social sera un coût net à brève échéance. Il représente le coût à payer pour solder l'héritage du passé. Ce coût est à assumer au travers des dispositifs ASSEDIC/AGS, l'entreprise et son actionnaire ne pouvant assumer ce coût.

A ce coût ponctuel s'ajoutera un coût de traitement social au travers de l'indemnisation chômage des salariés licenciés.

Convention de reclassement personnalisée : 80% du salaire brut pendant 91 jours puis 70% pendant 5 mois. Ensuite passage à l'indemnisation classique : 57%

Scénarios de restructuration : Interpêche

Scénario 3 (suite)

➤ Dans la mesure où ce scénario s'avérerait, l'actionnaire actuel d'Interpêche, le Groupe PESCANOVA, présentera un plan de continuation dans le cadre d'un processus de redressement judiciaire.

C'est le seul interlocuteur crédible pour la continuité de l'activité de l'entreprise.

➤ PESCANOVA est seul à pouvoir mettre en place les moyens d'exploitation des quotas périphériques par l'affrètement d'un chalutier congélateur.

➤ Le plan de continuation de PESCANOVA s'inscrira alors dans la liberté pour Interpêche de fonctionner comme toute entreprise du secteur confrontée à des approvisionnements limités. L'entreprise fonctionnera uniquement lorsque des apports seront disponibles en ayant recours à une main d'œuvre saisonnière. C'est le seul moyen pour que l'entreprise soit rentable.

➤ Les investissements requis, notamment en terme de stockage en chambre froide, seraient réalisés par PESCANOVA (à négocier).

➤ Dans le cadre de cette restructuration, et en tenant compte du risque « moratoire morue », il est par contre indispensable de veiller à la préservation de deux outils techniques essentiels au fonctionnement de la filière (intérêt collectif) :

- **la capacité de stockage en chambre froide** (intégrée dans Interpêche et qu'il faudrait « sortir » en partie afin que les autres opérateurs puissent en bénéficier) : Le besoin d'Interpêche est de 500 T (point à discuter plus en détail).

- **la construction d'une fabrique à glace indépendante de l'outil Interpêche** ou au minimum un accord contractuel avec Interpêche pour garantir l'approvisionnement en glace et la reprise de l'installation en cas de difficulté de l'entreprise, afin que la pêche artisanale puisse s'approvisionner de manière indépendante (l'usine à glace actuelle appartient à Interpêche).

➤ Une **intervention de l'État** sera nécessaire pour financer et organiser la gestion de ces services collectifs.

Scénarios de restructuration : Les aides de la Collectivité Territoriale

Scénario

Réorientation des aides de la Collectivité Territoriale

- 1/ L'indemnité saisonnière doit être atténuée voire supprimée.** Elle n'incite pas à la production et est donc négative.

- 2/ Une prime à la production plus incitative doit être mise en place** avec la recherche de trois objectifs :
 - ✓ Assurer la pêche effective des quotas traditionnels (notamment morue et crabe)
 - ✓ Inciter à pêcher des espèces alternatives (bulot, plie grise, sébaste, lotte, flétan)
 - ✓ Garantir au pêcheur artisan une meilleure rémunération de son activité de pêche

- 3/ Introduire une incitation à la sortie de flotte** afin de faciliter la restructuration nécessaire de la flottille. L'incitation « classique » est l'attribution d'une prime.

- 4/ Redéfinir les conditions techniques d'attribution des aides à l'investissement** notamment en ce qui concerne le type d'embarcations. Les embarcations de moins de 9 mètres sont déjà trop nombreuses et il faut donc abroger l'aide à l'investissement pour cette catégorie. Un cahier des charges précis du type d'embarcation à promouvoir doit être défini et une aide spécifique à ce type d'investissement dessinée. Cette aide doit accompagner un plan cohérent d'adaptation de l'outil à la ressource en privilégiant la polyvalence.

Les autres types d'aide peuvent être maintenues car elles se justifient que ce soit la ristourne carburant ou l'aide à la production industrielle qui est une incitation à l'embarquement pour les marins.

Les autres facteurs de compétitivité

❖ Pôle halieutique

Des contacts ont été établis avec le Pôle de compétitivité des produits de la mer de Boulogne s/mer. Toutes les idées permettant de mieux faire connaître les produits de SPM et les valoriser, sont bonnes et vont la seule bonne direction. Mais le préalable est au niveau de la logistique de transport des produits (coût compétitif, régularité, souplesse). Ensuite il faut des bateaux qui gagnent leur vie, un peu plus de matière première, des unités de transformation aux normes européennes et des moyens de contrôles sanitaires conformes. Tout le reste est prématuré.

❖ Comité des Ressources Halieutiques

C'est une bonne idée mais les opérateurs sont incapables de s'entendre. Pour l'instant c'est un lieu de rencontre et d'échange. Tant qu'un choix entre le modèle actuel d'un traitement social et la rupture à finalité socio économique incitative pour les entrepreneurs et les personnes n'a pas été fait, les bonnes intentions resteront lettres mortes.

❖ Manutention portuaire

Selon les personnes interrogées, le coût et la compétitivité des dockers est prohibitif. La conséquence est que des bateaux qui sont venus débarquer des produits à SP ne veulent pas revenir à cause de cela. Le but serait au contraire d'encourager la venue de matières premières pour les traiter dans les unités de SPM.

❖ Formation professionnelle

Il n'y a pas de moyens de formation professionnelle sur place. C'est justifié par la faible importance des besoins en nombre de candidats.

Il faut commencer par désenclaver SPM

- 
- 1 **Ressources et quotas**
 - 2 **Outils de production**
 - **Pêche artisanale**
 - **Pêche industrielle**
 - **Aquaculture**
 - **Unités de transformation**
 - 3 **Coopération avec le Canada**
 - 4 **Aides publiques**
 - 5 **Scénarios de restructuration**
 - 6 **Préconisations**

Préconisations

- ❖ Vocations principales
- ❖ Forces et faiblesses du secteur halieutique
- ❖ Vocations principales
- ❖ Forces et faiblesses du secteur halieutique
- ❖ Pêche artisanale
- ❖ Pêche industrielle
- ❖ Interpêche
- ❖ Autres unités de transformation
- ❖ Aquaculture
- ❖ Conclusion sur Interpêche

Vocations principales

Rechercher un équilibre d'intérêt entre Saint Pierre et Miquelon

❖ Géographique

- **Saint Pierre** : pêche grâce à ses infrastructures (port et aéroport), ses unités de traitement du poisson et ses services
- **Miquelon** : conchyliculture et petite pêche côtière grâce à son port adapté et son environnement (Anse de Miquelon et Grand Etang)

❖ Unités de traitement à Terre

- **Interpêche** : morue et autres produits congelés
- **Nouvelles Pêcheries** : crabe, bulots, thonidés, produits frais élaborés
- **Pêcheries Paturel** : fumage, distribution
- **SNPM** : coquille, morue salée

Forces du secteur halieutique

- Des ressources halieutiques même limitées
- Des espèces de qualité appréciées par les marchés
- Capital industriel traditionnel de PME
- Un début de savoir faire en diversification et transformation
- Potentiel conchylicole (Miquelon)
- Porte d'entrée européenne dans le continent nord-américain
- Perspective de coopération régionale avec le Canada
- Partenaire international de grande renommée chez Interpêche
- Possibilité de financement par des mécanismes de défiscalisation

Faiblesses du secteur halieutique

- Coûts de production et de logistique (surcoûts dus à l'ultra périphérie de l'archipel)
- Fragilité des ressources
- Risque de moratoire et de mesures de gestion des ressources
- Choix politique dominé par le traitement social et non par l'incitation économique; assistanat non productif qui nuit au dynamisme
- Méésentente entre opérateurs économiques
- Faiblesse de l'USD par rapport à l'Euro
- Pas de moyen de formation professionnelle
- Laxisme dans les contrôles des pêches et des bateaux
- Manque de marins
- Trop peu d'entrepreneurs
- Manque de compétences techniques et de gestion
- Difficultés pour les contrôles sanitaires

Préconisations : Pêche artisanale (1/2)

❖ **Restructurer la flottille de pêche artisanale en diminuant le nombre d'unités de moins de 12 m**

→ répartir les hommes et les quotas sur moins de navires = plan de sortie de flotte pour 3 à 4 navires de moins de 12m

→ Faire respecter les normes de sécurité pour le bateaux

→ mettre en place un ou deux nouveaux navires plus important (25 à 30m) pouvant accéder à des zones plus lointaines et pouvant exploiter d'autres ressources (les thonidés, le flétan, le crabe, la myxine, etc.). Ces navires polyvalents (palangrier pouvant faire du filet et du casier; chalutier pouvant faire du filet, du casier et de la palangre) ne viendraient pas en concurrence avec les bateaux déjà existants. Le projet présenté par PROPECHE est intéressant mais il faut en limiter sérieusement le coût d'investissement pour une question de rentabilité et de risque et le jumeler avec un projet de construction d'un atelier de transformation aux normes européennes pour les produits frais et les préparations élaborées (produits prêts à consommer) pour le marché européen et éventuellement américain

❖ **Modifier le système de répartition des quotas de morue**

Sur ce point les discussions sont interminables et aucune solution n'a encore été trouvée. La première mesure à prendre serait de s'assurer d'un bon contrôle des captures (arrêter le laxisme pour montrer que l'Etat peut faire respecter les règles), puis voici des pistes:

→ La diminution du nombre de bateaux permettra déjà d'améliorer la situation

→ Une idée consisterait à regrouper des bateaux par 2 ou 3 ce qui semble très possible, et d'affecter un quota à chaque groupe de bateaux; cela apporterait de la souplesse

→ allouer des quotas proportionnels à la taille des bateaux et non pas diviser le quota par le nombre total de bateaux ce qui n'a aucun sens économique

→ instituer un dépôt de garantie qui serait versé au CRH si un quota alloué n'est pas pêché à un moment donné

Préconisations : Pêche artisanale (2/2)

❖ **Inciter les pêcheurs à sortir plus et à pêcher mieux**

→ transformer la prime d'hivernage en prime de production et de qualité

❖ **Faire en sorte que les débarquements se fassent de préférence à SPM**

→ améliorer les prestations des usines de SPM en terme de services (nettoyage de la calle, glace), disponibilité (périodes d'ouverture) et transparence (accès à la pesée) pour se mettre à niveau par rapport aux usines du Canada. Ne pas bloquer les prix qui doivent être libres. Si un armateur a un intérêt financier à aller vendre son produit au Canada, il ne faut pas le pénaliser mais en examiner les raisons objectives et réagir. C'est un problème de compétitivité. Lancer une analyse de benchmarking avec le Canada.

Les pêcheurs ne seront pas tentés d'aller au Canada s'ils vendent à de bons prix à SPM. Pour que les usines puissent acheter à un meilleur prix, il faut inciter les pêcheurs à faire des apports réguliers et à débarquer du poisson de qualité, et valoriser le produit fini sur les meilleurs marchés c'est-à-dire l'Europe d'où l'importance de la logistique

❖ **Limiter la concurrence des plaisanciers pour la pêche des crabes et homards**

→ limiter l'accès à cette ressource par les plaisanciers

→ baguer les homards pêchés par les professionnels

→ contrôler les poissonneries et les restaurateurs

❖ **Soutenir la filière en terme d'appellation produits sur le marché européen**

Préconisations : Pêche industrielle

❖ La pêche industrielle n'existe plus à SPM

❖ L'idée de faire venir un navire congélateur de métropole pour exploiter les quotas lointains ne semble pas raisonnable pour plusieurs raisons:

- un tel navire n'existe pas et il faudrait donc en acquérir un a priori neuf, car il faudrait un navire très polyvalent particulièrement difficile à trouver sur le marché de l'occasion;
- les risques sur les quotas disponibles aujourd'hui ne sont pas négligeables;
- un tel projet ne comprendrait aucune retombée sur l'Archipel car les captures seraient débarquées ailleurs et il n'y a pas de marin disponible;
- un tel projet provoquerait des tensions sur l'allocation des quotas et éliminerait la possibilité d'acquérir une ou deux nouvelles unités plus grandes pour SPM.

C'est louable d'envisager de faire venir un navire métropolitain mais il faut être réaliste sur la faisabilité.

❖ Il faut maintenir le système des quotas alloués mais avec une plus grande transparence et en faisant clairement apparaître leur valeur économique et les retombées pour SPM. Pour allouer ces quotas, l'Etat devrait signer de véritable contrat avec les opérateurs qui comporterait des conditions à respecter. L'objectif serait alors de faciliter tout débarquement de poisson sur l'archipel et/ou de préciser les règles d'utilisation des contre parties financières.

Préconisations : Interpêche

- ❖ Rien n'était demandé à Interpêche dans la convention Etat-Interpêche 2007 pour préparer l'échéance 2008.
- ❖ Un audit a été recommandé en juillet 2007 (rapport Ferlin). Cet audit a été réalisé en octobre 2007.
- ❖ Le délai de concertation et de prise de décision est très court d'ici fin 2007.
- ❖ Dans la convention 2007, il est prévu qu'une décision d'une éventuelle convention 2008 serait arrêtée au plus tard le 28 février 2008.
- ❖ Si le scénario 3 de non renouvellement de la convention est adopté, l'État a jusqu'au 28 février 2008 pour mener les concertations nécessaires et évaluer le plan d'affaires de la société c'est-à-dire de l'actionnaire.

Si l'État juge ce délai trop court, il serait alors possible de reconduire de manière temporaire, mais aussi unique et sans espoir de renouvellement, le dispositif de soutien sur une période limitée à quelques mois (4 à 5 mois sur 2008 par exemple). Au delà, la décision ne serait pas crédible.

Préconisations : Conclusion sur INTERPECHE

❖ Soit l'Etat veut continuer à assister totalement la filière halieutique à SPM, soit il veut sortir de cette impasse sans avenir. **C'est un choix de société.**

❖ **Si l'Etat veut changer de politique**, il faut une **rupture** forte et démonstrative de sa volonté ce qui nécessite de :

➤ Annoncer :

- le non renouvellement de la Convention qui se termine fin 2007 ou éventuellement proposer une prolongation de quelques mois, le temps de préparer l'avenir dans ce nouveau schéma et d'en négocier les conditions
- la volonté de l'État de soutenir la filière pêche/aquaculture par des accompagnements financiers productifs et maîtrisés

➤ Demander à PESCANOVA de clarifier sa position dans ce cadre et de présenter un plan d'affaires qui pourra se transformer en plan de continuité

➤ Engager la négociation avec l'actionnaire et les personnels- Points de négociation :

- Quotas alloués à Interpêche
- Coût social d'un dépôt de bilan (à moins que le personnel accepte des modifications substantielles de leurs contrats de travail)- prise en charge partagée
- Stockage en chambre froide pour continuer à assurer les besoins collectifs
- Fabrique de glace dans le même but
- Contexte d'exploitation (dockers par ex.)

Mais il faut se souvenir que trouver un autre partenaire stratégique pour Interpêche sera très difficile.

Suite au présent audit il serait très souhaitable qu'une nouvelle concertation locale s'engage car si le dossier Interpêche est le plus important à court terme, c'est l'ensemble de la filière qu'il faut restructurer.

Nouvelles Pêcheries

- ❖ Cette unité est bien équipée pour le crabe et le bulot mais pas pour le poisson.
- ❖ Elle est dirigée par un entrepreneur dynamique et son avenir , outre le crabe et le bulot, est dans les produits élaborés prêts à consommer pour l'Europe et le continent américain (« french touch »).
- ❖ Si cette orientation est conforme à celle souhaitée par le promoteur, le plan de développement de l'entreprise devrait prévoir la construction d'un atelier de mareyage et l'acquisition d'un bateau de pêche hauturière mais à condition de limiter l'investissement et d'obtenir un appui d'accompagnement pour la valorisation de ses produits sur les marchés européens.

SNPM

- ❖ La société doit acquérir son indépendance par rapport à EDC
- ❖ Elle doit présenter un plan de mise aux normes des installations actuelles et un nouveau plan d'affaires autour de sa principale vocation: morue salée, lompe, coquille (mais dans le temps) et être capable de traiter de la moule; la construction d'une nouvelle usine semble prématurée, attendre les résultats sur la coquille

Pêcheries Paturel

- ❖ Cette unité a sa propre vocation et devrait accroître sa collaboration avec les Nouvelles Pêcheries.

Coquille Saint Jacques

- ❖ Clarifier la situation entre SNPM et EDC
- ❖ Poursuivre le financement public dans le cadre d'un contrat d'objectifs comportant des indicateurs de suivi
- ❖ Instituer une méthode fiable de suivi du projet et d'accompagnement administratif et financier en plus que technique, et l'exécuter rigoureusement
- ❖ Introduire un partenaire stratégique dans le capital de EDC ; en priorité rechercher un canadien

Morue

- ❖ Ce n'est pas un dossier prioritaire compte tenu de l'environnement

Moules

- ❖ Dossier très récent à soutenir mais sans recommencer l'aventure de la coquille.
C'est sans doute une très bonne idée à conduire avec prudence, mais à poursuivre ; cela éviterait une monoculture (coquille Saint Jacques) pour Miquelon et il y a des perspectives de marchés à condition de présenter des produits finis élaborés

Personnes rencontrées

❖ **A Paris:**

M. PELTIER et P. PAQUOTTE - OFIMER
P. LUU - ODEADOM
Mr LAISNE et SCHULTZ - DPMA
JM. GUYAU - ancien Administrateur des Affaires Maritimes à SPM
Mme CARPENTIER - OUTRE-MER
M. TIMSIT - GEM

❖ **En Espagne:**

PESCANOVA : César REAL

❖ **A Saint Pierre & Miquelon:**

Administration et élus

Y. FAUQUEUR - Préfet
S. ARTANO - Président du Conseil Territorial
JP. LEBAILLY - Conseiller Territorial
D. DETCHEVERRY - Sénateur, Maire de Miquelon
A. GIRARDIN - Députée de SPM
A. ORSINY - Délégué du Préfet à Miquelon
T. BASLE - SODEPAR/Directeur du Développement
D. BRIAND - IFREMER
C. MASSA - Affaires Maritimes
L. PLANCHE et P. NGUYEN - Direction du travail et de l'emploi
C. CLOCHER - Collectivité Territoriale / Service des pêches
C. HACALA - Conseil Territorial / Secrétaire syndical FO
JP. BLIN - Conseiller Territorial / Secrétaire adjoint de union territoriale FO
H. HUET - Capitaine du Port
P. VENOT - Responsable du Laboratoire d'Analyses Bactériologiques
Mr SAVARY - DDE

Contacts téléphoniques

M. BECEL - CEVPM
M. MISSIONIER - Pôle Halieutique de Boulogne
Jean Marc LE GARREC - Armement LE GARREC
S.BOCCHI - Outre Mer

Secteur privé

B. DETCHEVERRY - DG de INTERPECHE
T. HELENE - PDG de EDC
B. GERME - Directeur de AQUAREST
K. BEAUPERTUIS - AQUAFUTURE et Pêcheries PATUREL
C. THEAULT - Gérant des Nouvelles Pêcheries
T. GAUTIER - Ferme de l'Ouest
F. DESCHAMPS - Permanente du CRH
S. POIRIER et J. BEAUPERTUIS - Patron Pêcheur,
armateur
Mr BALSAN - DG de la Banque des Îles

Personnes rencontrées (suite)

❖ **A Terre Neuve:**

C. COUTURIER – Fisheries Marine Institute of Memorial University

J. DALTON – Coordinatrice de la Fédération des francophones (Terre-Neuve et Labrador)

R. MARTIN – HUVO

D. BOYCE – Fisheries Marine Institute of Memorial University / Ocean Sciences Center

Contact téléphonique

Wayne YOUNG – Investisseur dans la filière coquille